

# MAIRIE DE MONTMAIN

## Séance du Conseil Municipal

*L'an deux mil neuf, le 10 avril à 20h30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, salle de la Mairie, sous la présidence de Jean-Claude LE FEL, maire.*

**Etaient présents** : Mmes Elouard, Motte,

*MM. Le Fel, Chauvin, Dumesnil, Lange, Bécue, Gomez, Legois, Quinquis,*

**Absents excusés** : MM Ennaji (pouvoir à M. Le Fel), Lerat (pouvoir à M. Le Fel),

**Absents** : Mme Skiba, MM. Hergault, Vallas,

*Monsieur DUMESNIL a été désigné secrétaire de séance.*

## **ORDRE DU JOUR**

### **Intervention EIE**

*M. Duflou président d'EIE n'ayant pu être présent pour ce conseil, M. le Maire fait part au conseil de la demande d'EIE : dans le cadre du trentième anniversaire de l'association qui se déroulera du vendredi 30 mai au dimanche 1er juin, EIE recherche des personnes pouvant accueillir et héberger des représentants de délégations étrangères.*

### **1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 13 mars 2009**

*Le compte rendu du dernier conseil est approuvé à l'unanimité*

*Pour : 12 dont 2 pouvoirs*

*Contre : 0*

*Abstention : 0*

### **2) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 31 mars 2009**

*Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 31 mars 2009 reportée au prochain conseil.*

### **3) Subvention pour l'association « L'Art Seine »**

*L'association « L'Art Seine » sollicite une subvention pour l'organisation d'un concert « Make Some Noise Fest » qui se déroulera le vendredi 24 avril salle des sports. Après présentation du projet de cette nouvelle association créée par des jeunes de la commune, Monsieur le Maire propose d'encourager une initiative de jeunes destinée aux jeunes de la commune et d'accorder une subvention fixée de 300 € à un maximum de 500 € selon le résultat de la manifestation.*

*Le conseil municipal vote pour cette subvention*

*Pour : 12 dont 2 pouvoirs*

*Abstention : 0*

*Contre : 0*

#### **4) Collecte du courrier et distribution des imprimés informatifs**

M. le Maire rappelle la situation actuelle pour la collecte de notre courrier affranchi. Dans le cadre de la mise en concurrence des services postaux, cette collecte ne pourra plus s'effectuer de la façon actuelle. Deux possibilités s'offrent à notre collectivité :

1. Apporter quotidiennement le courrier à la poste de Boos,
2. Signer une convention avec la poste pour le service de ramassage du courrier affranchi. Ce service s'élève pour l'année à 600 €.

Délégation est faite à Monsieur le Maire pour signer la convention.

Le conseil municipal vote cette délégation par

Pour : 12 dont 2 pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 0

#### **Distribution de l'information communale auprès des Manémontais**

M. le Maire rappelle la situation actuelle, la distribution de l'information est effectuée par l'ensemble des conseillers municipaux. Pour palier les problèmes de délai de distribution, une demande d'estimation tarifaire a été faite auprès de la poste (service MUNICIPOST).

Pour 448 boîtes à lettres accessibles, le tarif unitaire HT de l'imprimé s'élève à 0,152 € soit 81,45 € TTC pour une distribution complète.

L'évaluation du coût annuel s'élève approximativement à 3 000 €.

Proposition est faite de rechercher d'autres pistes.

Pour : 12 dont 2 pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 0

#### **5) Dispositions à prendre pour la route de Mesnil Raoul : analyse**

Au titre du marché, la maîtrise d'oeuvre pour les travaux de la route de Mesnil Raoul a été confiée au Bureau d'Études TECHNIROUTE, M. Philippe CHAUVIN présente et propose une analyse comparative des choix d'aménagement.

- Solution 1 : Uniquement un enrobé de sauvegarde. Coût estimé à 40 000 €.

Durée de vie de ce type de réfection environ 2 ans

- Solution 2 : Un enrobé de sauvegarde plus un renforcement des rives avec la pose de poutre. Coût estimé à 85 000 €. et 100 000 € si gestion des accotements.

Durée de vie de ce type de réfection environ 10 ans

- Solution 3 : égale à la solution 2 avec en plus la réalisation de caniveaux afin de maîtriser l'assainissement. Coût estimé à 165 000 €.

- Solution 4 : égale à la solution 3 avec en plus la réalisation d'un trottoir. Coût estimé à 230 000 €.

Inconvénient : acquisition foncière pour la réalisation des trottoirs.

Après analyse des différentes propositions, M. Philippe CHAUVIN propose de voter la solution 2. Cette solution présente l'avantage de renforcer les rives et d'être réalisée sur une durée d'un mois (délai réalisation des travaux).

Le conseil municipal se prononce par

Pour la solution 2 : 9

Pour la solution 3 : 1

Abstention : 2

#### **6) Levée de l'indice 58 des risques de cavité souterraine**

M. Brunet, propriétaire de la parcelle cadastrée A section 825, a missionné le bureau d'études Alise Environnement pour une assistance à l'identification d'une présomption de cavité souterraine.

Après sondage à la pelle mécanique les conclusions du géologue sont les suivantes :  
- l'indice 58 ne correspond pas à un indice de cavité souterraine.

Les services de la DDEA proposent donc de supprimer cet indice de notre carte des risques.

Le conseil municipal suit la proposition de la DDEA et vote par

Pour : 12 dont 2 pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 0

#### **7) Réduction du périmètre des risques de cavité souterraine de l'indice 11.**

M. Brunet propriétaire de la parcelle cadastrale n° 825 a missionné le bureau d'études ALISE Environnement pour une assistance à l'identification d'un risque de cavité souterraine.

Des forages profonds ont été réalisés en limite du terrain de M. Brunet afin de vérifier l'absence de cavités souterraines provenant de l'indice 11. Au vu des conclusions d'ALISE, aucune relation avec une cavité souterraine n'a été mise en évidence.

Les services de la DDEA proposent donc de réduire le périmètre de l'indice 11.

Le conseil municipal suit la proposition de la DDEA et vote par

Pour : 12 dont 2 pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 0

#### **8) Achat d'un piano pour l'association « musique »**

La section musique de l'ASCM sollicite auprès de la commune l'octroi d'un prêt financier afin d'acquérir un piano d'une valeur de 1 290 €, remboursable sur 3 ans.

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'a pas connaissance qu'une collectivité puisse répondre à une demande de prêt. Il se rapprochera de la trésorerie afin d'obtenir une réponse.

Certains conseillers s'étonnent que cette association ait déjà obtenu une subvention pour l'achat d'instruments de musique et sollicite de nouveau la commune pour la même raison.

Décision : Le conseil municipal surseoit à la décision dans l'attente de plus amples informations.

## **9) Délibération à la DGE**

*Dans le cadre de la Dotation Globale d'Équipement (D.G.E.), sans pouvoir préjuger de la suite réservée à ces dossiers, le Conseil municipal décide de demander des subventions pour :*

- La réhabilitation de la voirie de la Route de Mesnil Raoul,*
- L'aménagement de la mairie,*
- L'extension du cimetière et l'achat de caves-urnes.*

*Le conseil municipal vote pour*

*Pour : 12 dont 2 pouvoirs*

*Abstention : 0*

*Contre : 0*

## **10) Décision sur reprise de terrains**

*M. VORANGER Pascal déclare faire abandon perpétuel des terrains cadastrés :*

*- A 1478 Oha 00a 75ca*

*- A 1479 Oha 00a 34ca*

*Mme LAYEC Tiphaine déclare faire abandon perpétuel des terrains cadastrés :*

*- A 1478 Oha 00a 75ca*

*- A 1479 Oha 00a 34ca*

*Le conseil municipal vote pour l'acceptation des parcelles susnommées*

*Pour : 12 dont 2 pouvoirs*

*Abstention : 0*

*Contre : 0*

## **11) Réponse du Département au courrier de deux riverains de la route de Lyons**

*Lecture du courrier du Directeur Général Adjoint, Pôle infrastructure, daté du 2 avril 2009 en réponse à la lettre de deux riverains à la demande de réalisation d'un cheminement piétonnier le long de la RD 42, hors agglomération et en prolongement d'un aménagement en cours.*

*Le Département n'est pas favorable à la réalisation d'un cheminement piétons hors agglomération pour des raisons de sécurité.*

## **12) Commission environnement - étude paysagère**

*Monsieur Philippe Chauvin présente l'étude paysagère de la commune et propose les orientations retenues par la commission environnement, à savoir :*

- Plantation façade de la mairie,*
- Mise en valeur du rond point place de la mairie,*
- Mise en valeur de la place Oetzen,*

*Le montant de ces travaux est estimé à 30 000€*

*Le conseil municipal vote pour la réalisation de ces travaux*

*Pour : 12 dont 2 pouvoirs*

*Abstention : 0*

*Contre : 0*

### **13) Délibération pour la cession du terrain des « sept pavillons »**

Le conseil doit statuer sur la cession du terrain des « sept pavillons » à la Société LOGISEINE dans le cadre du projet des pavillons sociaux

Le conseil vote par

Pour : 12 dont 2 pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 0

### **14) Rétrocession sur propriétés diverses**

Suite au droit d'abandon du propriétaire actuel, la commune de Montmain devient propriétaire de la rue des Côtes, de l'impasse de la Pâture, de l'espace vert de la rue des Côtes et des rues et espaces verts du lieu dit « Le Haut Bourg ».

Le conseil municipal vote par

Pour : 12 dont 2 pouvoirs

Abstention : 0

Contre : 0

### **16) Compte rendus des commissions et syndicats**

- **Gôûteur d'eau**

Le « club des gouteurs d'eau » lancé par l'Agglo en 2008 recherche des volontaires pour tester l'eau du robinet et transmettre leurs appréciations sur sa qualité.

Monsieur le Maire demande si l'un des membres du conseil est intéressé : **Monsieur Bécue se porte volontaire.**

- **Fête des voisins**

M. le Maire annonce que la « fête des voisins » se déroulera le 28 mai.

- **Action culturelle de l'agglo**

M. Lange présente un compte rendu sur l'action culturelle de l'AGGLO :

- Projet du 106,
- Réalisation de fascicules sur le patrimoine,
- Orchestre symphonique,
- Bilan sur le festival « les Transeuropéennes ».

- **Réunion avec les associations**

M. Lange présente un compte rendu sur la réunion avec les associations du mardi 7 avril

- Planning d'occupation de la salle des sports pour l'année 2009/2010. Rien de changé par rapport à 2008/2009.
- Pass Associatif : Bilan favorable.
- Fête du village : Préparation de la fête du village en collaboration avec les associations.

- **Réunion du SIVOM**

Monsieur le Maire présente un compte rendu de la réunion du SIVOM relatif au vote du budget.

Il rappelle la position de la commune sur l'avenir du SIVOM.

- **Fête du village**

*La fête du village se déroulera les 20 et 21 juin.*

- **Préparation d'une consultation sur l'entretien de l'éclairage public**

*Philippe Chauvin informe le conseil de la préparation d'une consultation sur l'entretien de l'éclairage public.*

- **Commission Personnel**

*Daisy Tomulic est désormais embauchée par un contrat aidé de 35 heures depuis le 1<sup>er</sup> mars 2009 jusqu'à fin août 2009.*

### **15) Questions diverses**

*La gazette et le Montmain Malin ont été distribués fin mars.*

***La séance s'est terminée à 23h40***

*Monsieur le Maire remercie les personnes qui ont assisté au conseil et leur donne la parole.*